

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUHOURS, Maire,

Etaients présents : T. BAILLEUX, H. DELALANDE, E. HAMON, N. LE ROUX, Ph. MOREAU, I. PERLEMOINE-LEPAGE, É. RENOUARD, G. THIBAudeau, B. BOUVIER, C. BRIAND, C. CESBRON, S. DEFRAINE, N. DELAHAIE, S. GOISBAULT, L. HOUDAYER, A.-M. JANVIER, Y. LE CUZIAT, É. MARQUET, M.-F. MERLIN, A. ROMMÉ, O. TRICOT, C. VEGIER formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. FOURNIER à T. BAILLEUX, X. GALMARD à G. THIBAudeau, N. DUMONT à É. RENOUARD

Absent(s)/excusé(s) : É. CHAMPAGNE de LABRIOLLE

Mme M.-F. MERLIN a été élue secrétaire.

Ordre du jour :

- Lotissement de la Perrine, permis d'aménager modificatif
- Complément de rémunération pour les agents
- Indemnité de gardiennage des églises
- Désignation des commissaires commission communale des impôts directs
- Autorisation générale et permanente de poursuites donnée à la trésorière
- Rapports eau et assainissement
- Ouverture d'un poste d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe
- Questions diverses

2014-019 Complément de rémunération pour les agents en 2014

Monsieur le maire explique que le complément de rémunération versé aux agents pour 2013 correspondait à 1430.76 €. Le fondement et la nature de la prime sont basés respectivement sur l'article 111 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et sur la prime de fin d'année. En avril 2014, le minimum garanti équivaut à 1 463.17 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le complément de rémunération à 1463.17 € et rappelle qu'il sera versé en deux fois, calculé proportionnellement au temps de travail. Le premier versement aura lieu en juin à raison de 50 %, le solde sera versé en fin d'année. Les emplois en CDD d'une présence supérieure à 6 mois bénéficieront des règles applicables aux agents stagiaires ou titulaires.

2014-020 Lotissement de la Perrine, autorisation donnée au maire pour signer le permis d'aménager modificatif

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'une délibération a été prise en septembre 2013 autorisant le maire à signer le permis d'aménager de la Perrine.

Suite à plusieurs remarques du contrôle de légalité de la Préfecture de la Mayenne, un permis d'aménager modificatif est déposé.

Aussi, il y a lieu d'autoriser la maire à signer le permis d'aménager modificatif de la Perrine.

Après avoir délibéré le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

5 abstentions : N. DELAHAIE, L. HOUDAYER, A.-M. JANVIER, A. ROMMÉ, O. TRICOT

2014-021 Indemnité de gardiennage des églises

Monsieur le maire explique qu'il convient de délibérer sur le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église (versée au prêtre de la paroisse).

En 2013, cette indemnité s'élevait à 474.22 € : elle correspondait au plafond indemnitaire relatif au gardiennage des églises communales et concernant un gardien résidant sur la commune où se trouve l'édifice du culte.

Pour 2014, ce plafond est maintenu à 474.22 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe l'indemnité à 474.22 €.

2014-022 Désignation des commissaires pour la commission communale des impôts directs

Le maire expose que dans chaque commune, il doit exister une commission communale des impôts directs. Cette commission est présidée par le maire, 8 commissaires doivent être désignés (pour les commune de plus de 2 000 habitants).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le conseil municipal doit proposer au directeur de la direction départementale des finances publiques une liste de 32 contribuables afin qu'il puisse désigner les 8 commissaires titulaires et suppléants qui constitueront la commission communale des impôts directs.

Cette commission est chargée notamment de dresser avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux. Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties et à l'évaluation des tarifs des propriétés non bâties. Enfin, elle formule des avis sur des réclamations portant sur la taxe d'habitation.

Il est proposé de retenir la liste ci-dessous :

Liste principale :

Titulaires :

- Loïc SIMON, 7 rue de l'Origan, 53970 L'HUISSERIE

- Nicole TESSIER, 26 allée de la Chasse, 53970 L'HUISSERIE
- Philippe BALIDAS, 19 zone artisanale de l'Aubépine, 53970 L'HUISSERIE
- Dominique CADILLAC, 45 rue de la Fuye, 53970 L'HUISSERIE
- Hubert DELAHAIE, chemin de l'Être au Dormet, 53970 L'HUISSERIE
- Michel THIERRY, 6 rue de la Perruche, 53970 L'HUISSERIE
- Dominique CADOT, 17 rue Félix Faure, 53000 LAVAL (propriétaire hors-commune)
- Hubert de QUATREBARBES, La Houssaye, 53970 L'HUISSERIE

Suppléants :

- Didier LERAY, Le Bocage, 53970 L'HUISSERIE
- Bernard AUBIN, 60 rue des Lilas, 53970 L'HUISSERIE
- Bernard BOUDIER, 4 rue de la Fuye, 53970 L'HUISSERIE
- Anthony METAYER, 64 allée de la Forêt, 53970 L'HUISSERIE
- Didier POTTIER, 22 allée de la Forêt, 53970 L'HUISSERIE
- Brigitte HOCDÉ, 5 zone artisanale du Grand Chemin, 53970 L'HUISSERIE
- Marcel COUSIN, Le Coudraye, 53970 MONTIGNÉ-LE-BRILLANT (propriétaire hors-commune)
- Georges ROUGERIE, 21 rue de la Cannelle, 53970 L'HUISSERIE

Liste secondaire :

Titulaires :

- Véronique BESSEYRE, 16 impasse Charles Baudelaire, 53970 L'HUISSERIE
- Bruno CABANES, 6 impasse des Alouettes, 53970 L'HUISSERIE
- Annabelle DAVID, 16 allée de la Bourdaine, 53970 L'HUISSERIE
- Gérard BANNIER, 27 allée de la Peupleraie, 53970 L'HUISSERIE
- Didier DESARMENIEN, 20 allée de la Futaie, 53970 L'HUISSERIE
- Benoît DUCHENNE, 1 allée de la Futaie, 53970 L'HUISSERIE
- Jean-Paul CHAUVEAU, 34 rue des Ayrelles, 53000 LAVAL (propriétaire hors-commune)
- François LEMOINE, Bonne, 53970 L'HUISSERIE

Suppléants :

- Jean-Yves DANIAU, 7 rue de la Cannelle, 53970 L'HUISSERIE
- Yvon JEHANNO, 5 impasse des Forgerons, 53970 L'HUISSERIE
- Nathalie CHOEF, 7 domaine de Chantemerle, 53970 L'HUISSERIE
- Lydie REUZÉ, Les Loges, 53970 L'HUISSERIE
- Sylvaine BESNIER, 4 rue d'Anjou, 53970 L'HUISSERIE
- Michèle TAREAU, 36 rue d'Anvers, 53000 LAVAL (propriétaire hors-commune)
- Gérard LEPAGE, La Goupillère, 53970 L'HUISSERIE

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider cette liste.

2014-023 Autorisation générale et permanente de poursuites donnée à Madame Isabelle LURSON, trésorière du Pays de Laval

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que conformément aux articles L1617-5, L2252-1, L5111-4, L5216-1, R1617-24 et R2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction codificatrice n° 11-022-MO du 16

décembre 2011, il y a lieu de donner à Madame Isabelle LURSON, trésorière du Pays de Laval, une autorisation générale et permanente de poursuites pour l'émission des actes de poursuites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le maire à signer tous les documents utiles.

2014-024 Ouverture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe

Monsieur le maire propose l'ouverture d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (en remplacement d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe) à raison de 4 heures et 31 minutes par semaine.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette ouverture de poste.

2014-025 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau, exercice 2013

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau, exercice 2013.

Ce rapport est établi conformément aux articles L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en application des dispositions du décret interministériel n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à ce rapport, consultable en mairie.

2014-026 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, exercice 2013

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, exercice 2013.

Ce rapport est établi conformément aux articles L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en application des dispositions du décret interministériel n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à ce rapport, consultable en mairie.

2014-027 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, exercice 2013

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif, exercice 2013.

Ce rapport est établi conformément aux articles L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en application des dispositions du décret interministériel n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à ce rapport, consultable en mairie.

2014-028 Lotissement de la Perrine, choix du notaire pour la commercialisation des terrains

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de choisir le notaire qui sera chargé de la rédaction des actes authentiques pour la vente des parcelles du lotissement de la Perrine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le maire à choisir la SCP DERRIEN - MAUGEAIS et à signer tous les documents afférents à la vente des terrains.

1 contre : O. TRICOT